

CCDC 220 - 2002**CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION**

No. (NUMÉRO DU CAUTIONNEMENT)

Montant : (POURCENTAGE OU
MONTANT DU
CAUTIONNEMENT EN
CHIFFRES)

(NOM DE L'ENTREPRENEUR), à titre de débiteur principal, ci-après appelé le Débiteur principal, et **NOM DE LA CAUTION**, une société incorporée en vertu des lois du/de Canada et dûment autorisée à contracter dans le domaine du cautionnement au Canada à titre de caution, ci-après appelée la Caution, s'engagent envers **(NOM DU BÉNÉFICIAIRE)**, à titre de bénéficiaire, ci-après appelé le Bénéficiaire, pour la somme de --**(POURCENTAGE OU MONTANT DU CAUTIONNEMENT EN LETTRES)--** dollars (**(POURCENTAGE OU MONTANT DU CAUTIONNEMENT EN CHIFFRES) \$**) monnaie légale du Canada, au paiement de laquelle somme le Débiteur principal et la Caution s'engagent, tant pour eux-mêmes que pour leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, ayants droit et cessionnaires, conjointement et solidairement.

ATTENDU QUE le Débiteur principal a présenté une soumission par écrit au Bénéficiaire, en date du **(JOUR D'OUVERTURE DE LA SOUMISSION)** jour du mois de **(MOIS D'OUVERTURE DE LA SOUMISSION)**, de l'an **(ANNÉE)** pour **(DESCRIPTION COMPLÈTE DES TRAVAUX)**

C'est la condition du présent cautionnement que, si la soumission du Débiteur principal est acceptée dans le délai indiqué dans les documents d'appel d'offres du Bénéficiaire ou, au cas où aucun délai n'y serait indiqué, dans les **(VALIDITÉ EN LETTRES) ((VALIDITÉ EN CHIFFRES))** jours suivant la date de clôture d'appel d'offres indiquée dans les documents d'appel d'offres et que le Débiteur principal conclut un contrat bonne et due forme et fournit les garanties requises, le présent cautionnement sera nul et sans effet; et pourvu que le Bénéficiaire prenne toutes les mesures raisonnables pour réduire les coûts excédentaires, le Débiteur principal et la Caution verseront au Bénéficiaire la différence en espèce entre le montant de la soumission du Débiteur principal et le montant du contrat que le Bénéficiaire conclura légalement avec une autre personne pour l'exécution des travaux, si ce dernier montant est supérieur au premier.

Le Débiteur principal et la Caution ne seront pas responsables d'une somme supérieure au Montant du cautionnement.

Toute poursuite en justice découlant du présent cautionnement doit être instituée dans les sept (7) mois de la date du cautionnement.

Aucune autre personne physique ou morale que le Bénéficiaire et ses héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs ou ayants droit ne détient de droit de poursuite ni ne peut bénéficier d'un tel droit en vertu de ce cautionnement.

EN FOI DE QUOI le Débiteur principal et la Caution ont signé et scellé les présentes le **(JOUR D'ÉMISSION)** jour de **(MOIS D'ÉMISSION)** de l'an **(ANNÉE)**.

SIGNÉ et SCELLÉ en présence de

Débiteur principal
(NOM DE L'ENTREPRENEUR)

(Sceau)

Témoïn

La Caution
NOM DE LA CAUTION

(Sceau)

Témoïn
(MANDATAIRE 2), MANDATAIRE

Représentant Autorisé
(MANDATAIRE 1), MANDATAIRE



Tous droits réservés 2002

Comité canadien des documents de construction

(CCDC 220 – 2002 est approuvé par l'Association canadienne de caution)

LETTRÉ D'ENGAGEMENT

La présente lettre d'engagement est émise simultanément avec le cautionnement de soumission numéro **(NUMÉRO DU CAUTIONNEMENT)** et doit être considérée comme en faisant partie intégrante.

Date : **(DATE ÉMIS)**

No : **(NUMÉRO DU CAUTIONNEMENT)**

ENTENDU que **(NOM DE L'ENTREPRENEUR)** (le Débiteur principal) a présenté une soumission par écrit à **(NOM DU BÉNÉFICIAIRE)** (le Bénéficiaire) en date du **(DATE D'OUVERTURE DE LA SOUMISSION)**, relativement à :

(DESCRIPTION COMPLÈTE DES TRAVAUX)

Nous **NOM DE LA CAUTION**, une société incorporée en vertu des lois du Canada dûment autorisée à se rendre Caution dans la Province de **(PROVINCE OÙ SERA EXÉCUTÉS LES TRAVAUX)** à titre de Caution, nous engageons à accorder au Débiteur principal le(s) cautionnement(s) suivant(s) si un contrat en bonne et due forme intervient entre le Débiteur principal et le Bénéficiaire.

1.- cautionnement d'exécution pour un montant équivalent à **((pourcentage en chiffres)%)** du prix du contrat sous réserve d'un montant maximum de :

(POURCENTAGE EN LETTRES) POUR CENT DU MONTANT DU CONTRAT ((pourcentage en chiffres)%)

2.- cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services pour un montant équivalent à **((pourcentage en chiffres)%)** du prix du contrat sous réserve d'un montant maximum de :

(POURCENTAGE EN LETTRES) POUR CENT DU MONTANT DU CONTRAT ((pourcentage en chiffres)%) en

La présente lettre d'engagement deviendra nulle et sans effet, à moins que la demande pour le(s) cautionnement(s) ci-haut mentionné(s) ne soit faite par écrit auprès de la Caution dans les **(VALIDITÉ EN LETTRES) ((VALIDITÉ EN CHIFFRES))** jours qui suivent la date de clôture de l'appel des soumissions.

Il est une condition de la présente lettre d'engagement que, en vertu notamment de l'article 2345 du Code civil du Québec, sur demande de la Caution et ce avant l'émission du(des) cautionnement(s) ci-haut mentionné(s), le Bénéficiaire de la présente lettre fournisse à la Caution une liste des soumissionnaires et le montant de leur soumission. ****ATTENTION! Si les travaux sont exécutés hors du Québec, il faut enlever ce paragraphe au complet. En tout temps, il faut enlever ce message. Merci!****

NOM DE LA CAUTION

(MANDATAIRE 2), MANDATAIRE

(MANDATAIRE 1), MANDATAIRE